

## Au Conseil communal de Prangins

### RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 7/02

#### Demande d'un crédit de fr. 1'285'000.00 en vue de l'agrandissement et de la restructuration d'un bâtiment avec vestiaires sportifs et buvette, au lieu dit "Les Abériaux".

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mme Ariane Fischer et de MM Emile Bornand, Blaise Cartier, Claude-Alain Cornuz (président), Christian Favre, Hans-Peter Hasler, Walter Hediger, s'est réunie à quatre reprises, soit les lundis 18 mars, 8, 15 et 22 avril 2002. M. Favre était absent lors de la première réunion, Madame Fischer à la deuxième.

Par simplification, le terme « nous » est utilisé pour nommer la commission.

Nous remercions Messieurs André Fischer et Christian Widmann (architecte chez Zimmermann Architectes SA à Gland) d'avoir assisté à notre troisième séance. Ils ont répondu à notre entière satisfaction à nos différentes questions.

Lors de la deuxième réunion, nous nous sommes rendus sur place afin de mieux comprendre le préavis.

#### **Préambule :**

La commission, à l'unanimité, vous propose de refuser ce préavis pour les raisons suivantes :

- non-respect de l'amendement lors de la demande du crédit d'étude du préavis no 38/00,
- coût.

#### **Non-respect de l'amendement lors de la demande du crédit d'étude du préavis 38/00 :**

Le conseil communal avait amendé le préavis 38/00 dans le but :

- de rester dans le périmètre du bâtiment existant et d'utiliser les volumes du sous-sol au mieux,
- de réduire ainsi les coûts.

En effet, le bureau d'architecte a fait une étude dans le sens de l'amendement et nous avons eu accès au devis de ce projet. Le montant de cette étude s'élève à plus de 1,4 millions de francs. En comparant cette étude avec le préavis proposé nous avons constaté des différences importantes dues, à notre avis, à une évaluation "surestimée" par rapport au préavis basé sur des soumissions rentrées. Voici ci-dessous quelques exemples.

	Agrandissement (préavis 7/02)	Transformation (amendement)
Ex : CFC 21 : gros œuvre 1 :	279'000	358'600
CFC 22 : gros œuvre 2 :	46'000	137'400
CFC 28 : amén. intérieurs 2 :	92'500	143'700
CFC 4 : amén. extérieurs :	62'000	84'400

Nous avons l'impression que le mandataire n'avait pas une volonté certaine de transformer les locaux existants. Nous sommes persuadés, qu'en modifiant quelque peu le cahier des charges permettant d'autres solutions, celles-ci apporteraient des réductions de coût. Voici quelques exemples :

- garder les douches/vestiaires du Club nautique de Prangins au sous-sol au lieu de les déplacer au rez-de-chaussée,
- utiliser l'excavation existante sous occupée actuellement afin de recevoir les quatre vestiaires/douches du FC Prangins-Sport,
- les deux vestiaires actuels du FC serviraient ainsi l'un pour la cuisine et l'économat du restaurant, et l'autre pour le CNP comme local administratif et matériel.

### Coût :

Nous pensons que la différence de coût est trop faible entre l'agrandissement et la transformation et qu'une variante en relation aux moyens financiers de la commune doit être envisagée.

Nous sommes convaincus de la nécessité d'une transformation de ce bâtiment, et particulièrement de la cuisine. Cette transformation doit être réalisée rapidement au vu de la non-conformité de cette cuisine.

Il est évident que la modification de la dite-cuisine entraînera des répercussions sur l'affectation des autres locaux. De ce fait, leurs réaménagements devraient se faire en même temps.

Dans le but de maîtriser les coûts (concurrence) et selon les vœux du Conseil (exprimé à plusieurs reprises), il nous paraît souhaitable d'établir un nouveau projet avec un ou deux différents mandataires.

**Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS**

vu le préavis municipal no 7/02 relatif à une demande d'un crédit de fr. 1'285'000.— pour l'agrandissement et la restructuration d'un bâtiment avec vestiaires sportifs et buvette, au lieu-dit "Les Abériaux",

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE** de refuser le préavis municipal no 7/02 concernant la demande d'un crédit de fr. 1'285'000.-- pour l'agrandissement et la restructuration d'un bâtiment avec vestiaires sportifs et buvette, au lieu-dit "Les Abériaux",

Prangins, le 22 avril 2002

Mme Ariane Fischer



M. Emile Bornand



M. Blaise Cartier



M. Claude-Alain Cornuz



M. Christian Favre



M. Hans-Peter Hasler



M. Walter Hediger

